Le FFP ne fournit généralement pas plus de ressources supplémentaires pour une année de mise en œuvre donnée autre que celle qui a été allouée pour le programme d'aide alimentaire approuvé. Cependant, dans des circonstances exceptionnelles, des ressources plus importantes que prévu peuvent être nécessaires pour une année d'implémentation choisie. Il est à noter que, même si les fluctuations d'une année à l'autre sont acceptables dans le budget, on s'attend à ce que la durée de validité de l'accord de subvention (LOA) reste le même.

Discutez à l'avance des changements / modifications avec le personnel de la mission locale de l'USAID. Pour des changements significatifs, discutez également avec l'AOR.

Essayez de combiner toutes vos demandes de modification (demandes de véhicules, etc.) dans votre PREP.

Lors de la révision d'un PREP, mettre à jour son ou ses narratifs en surlignant le texte modifié en jaune et / ou en fournissant une pièce jointe.

Prévoir un délai minimum de deux mois entre la soumission du PREP et l'approbation des changements sont proposés (un délai supplémentaire s’il s’agit de changements significatifs)). Si le délai d'exécution du PREP est serré, fournir à l'avance le rapport d'état environnemental (ESR) au responsable de l'environnement de la mission (MEO).

**Principales raisons pouvant justifier une modification**

* Les changements au niveau des mesurettes : objectifs du programme, activités clés, zone géographique, critères d'éligibilité et / ou nombre de ressources
* Les changements dans l'allocation du tonnage métrique entre secteurs techniques supérieurs à 10%
* Augmentations/diminutions/insuffisances budgétaires substantielles
* Acquisition d'équipements (des biens d'une valeur supérieure à 5 000 dollars américains), avec description et un objet de la propriété
* Passation de marchés avec les pays « faisant l’objet de mesures de restrictions »
* Modifications apportées aux postes budgétaires dans les fonds et / ou fonds ITSH de la section 202 (e)
* Nouveaux éléments de campagne budgétaires
* Acquisition / utilisation de biens assujettis à des mesures de restriction tels que les véhicules, les semences, les engrais, les produits pharmaceutiques ou les pesticides
* Approbation des sous-accords de subvention
* Modifications de la stratégie de marque et du plan d’utilisation des identités visuelles (BS / MP)
* Contraintes de sécurité, changements de politique gouvernementale ou autres changements dans l'environnement opérationnel

Les éléments suivants peuvent être approuvés en **dehors d’un avenant** (ou PREP). La documentation varie, alors discutez avec votre AOR.

* Mission à l’étranger
* Formation
* Changement au niveau du personnel principal
* Plan d’utilisation de vivres évalués à plus de 500 dollars américains
* Prêt ou échange de vivres
* Variation des rations ou des vivres [**mise à jour nécessaire dans le FFPMIS**]